

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
COMMUNE DE GRENAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-21**

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 3

**OBJET : MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX AMENAGEMENTS DE SECURITE
CHEMIN DE MONTMURIER**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2025

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, MM. ABADIE Frédéric, DESSERTINE Sébastien, Mme CHENAVIER Christelle, M. PLOCH Romain

Absents : M. THIMONIER Franck (*pouvoir à Didier VERGNAIS*), Mme CORNET Sophie, M. BERCIMUELLE Laurent (*pouvoir à Sébastien DESSERTINE*), Mmes LONGEARD Gaëlle (*pouvoir à Christine FASSINOT*), BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle.

Secrétaire de séance : M. PLOCH Romain

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagements de sécurité envisagés, chemin de Montmurier (*voie communale n° 14*), afin de réduire la vitesse de circulation et sécuriser le cheminement des piétons.

Ces travaux comprendraient notamment :

- la création d'un trottoir,
- l'implantation d'un coussin berlinois et d'une chicane,
- l'instauration d'une zone 30.

Cette opération étant inscrite au budget 2025, Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du Bureau d'Etudes SIAF INGENIERIE (38540 Heyrieux), pour une mission de **maîtrise d'œuvre**. Ces prestations font l'objet d'une rémunération définie comme suit :

Mission topographique	2 052,00 €
Diagnostic amiante	2 150,50 €
Maîtrise d'œuvre VRD	16 000,00 €
Total HT	20 202,50 €
TVA 20 %	4 040,50 €
Montant TTC	24 243,00 €.

Après délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte cette mission de maîtrise d'œuvre, aux conditions précitées, en vue de la poursuite des études et la constitution du dossier de demande de subvention, auprès du Département de l'Isère,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 17 octobre 2025

Le Maire,



Alain CAUQUIL